



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.68
26 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 23 SEPTEMBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 20 et le 22 septembre 1994, il semble que 19 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 2 200.

ANNEXE I
ANNEXEInformations concernant des vols non autorisés par la Force de protection des Nations Unies
effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(20-22 septembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2104	21 sept.	05 h 18	05 h 20	Le personnel de la FORPRONU a observé huit hélicoptères volant à 12 kilomètres à l'est de Tuzla. Le vol non autorisé de ces hélicoptères a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Moyenne Faible
2105	21 sept.	07 h 40	07 h 41	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc survolant Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
2106	21 sept.	08 h 12	08 h 13	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc portant une croix rouge au décollage à Zenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
2107	21 sept.	11 h 50	11 h 51	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert volant à 2 kilomètres au sud-est de Gornji Vakuf. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible
2108	21 sept.	14 h 13	14 h 21	Un hélicoptère de l'ONU a établi un contact visuel avec un hélicoptère volant à 20 kilomètres au nord-est de Posusje. La chasse de l'OTAN a établi peu après un contact radar et suivi l'hélicoptère jusqu'à 5 kilomètres au nord-est de Posusje, où elle a perdu le contact. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Inconnue Inconnue
2109	21 sept.	15 h 29	16 h 00	Un contact a été établi par les AWACS avec un petit hélicoptère volant à 20 kilomètres au nord-ouest de Srebrenica. Des avertissements ont été faits par la chasse de l'OTAN qui a suivi l'hélicoptère au radar et visuellement jusqu'à 5 kilomètres au sud-est de Brcko. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Variable Inconnue Faible
2110	21 sept.	18 h 00	18 h 01	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère volant à 20 kilomètres au nord-ouest de Srebrenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2111	21 sept.	18 h 41	18 h 42	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère volant à 8 kilomètres au nord-est de Srebrenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2112	21 sept.	19 h 25	19 h 26	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère volant à 5 kilomètres au nord-est de Srebrenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2113	21 sept.	20 h 00	20 h 01	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère volant à 12 kilomètres au nord de Srebrenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Moyenne Faible
2114	21 sept.	23 h 39	23 h 41	Le personnel de la FORPRONU a observé trois hélicoptères volant à 10 kilomètres au nord de Srebrenica. Le vol non autorisé de ces hélicoptères a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Moyenne Faible
2115	22 sept.	08 h 20	08 h 40	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc de type Mi-8/HIP portant une bande bleue et une croix rouge décollant, puis atterrissant, à Zenica. Le vol non autorisé de cet appareil a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Décollage/ atterrissage Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2116	22 sept.	08 h 46	08 h 48	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc de type Mi-8/HIP portant une bande bleue et une croix rouge à l'atterrissage à Zenica. Le vol non autorisé de cet appareil a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
2117	22 sept.	15 h 37	15 h 38	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc de type Mi-8/HIP portant une bande bleue et une croix rouge à l'atterrissage à Zenica. Le vol non autorisé de cet appareil a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Atterrissage Basse Faible
2118	22 sept.	15 h 15	15 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Gazelle camouflé de couleur sombre à 12 kilomètres au nord-ouest de Zvornik. Le vol non autorisé de cet appareil a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Moyenne Faible
2119	22 sept.	16 h 55	16 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère non identifié à 6 kilomètres à l'est de l'aérodrome de Tuzla. Le vol non autorisé de cet appareil a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
2120	22 sept.	19 h 28	19 h 30	Le personnel de la FORPRONU a observé deux appareils pouvant être des hélicoptères, utilisant des lumières blanches clignotantes, à 15 kilomètres à l'est de Tuzla. Le vol non autorisé de ces appareils a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2121	22 sept.	21 h 32	21 h 38	Un contact intermittent a été établi par les AWACS à proximité de l'aérodrome de Tuzla. Aucun chasseur n'était disponible pour enquêter, des avertissements ont été diffusés par les AWACS, puis le contact a été perdu. Le vol non autorisé de cet appareil a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Inconnue Inconnue
2122	22 sept.	21 h 55	21 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un appareil pouvant être un hélicoptère à six kilomètres au sud de Srebrenica. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone sous contrôle indéterminé.	Nord-est Moyenne Faible